

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 JUILLET 2009**

Le vendredi 3 juillet deux mil neuf, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire.

Étaient présents : MM. CORITON, LEROY, DENISE, CAPRON, BLONDEL, CHOLET, HITTNER, LEGROS, LOISEAU, LOPERA, Mmes SOUDAIS-MESSAGER, CIVES, BARROIS-VANNONI, DUTHIL, MALOT.

Absents excusés : M. HEMARD (Donne pouvoir à M. CHOLET), M. PIZZAGALLI (Donne pouvoir à Mme DUTHIL), Mme PILLE (Donne pouvoir à Mme CIVES).

Monsieur Eric BLONDEL a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 28 mai 2009 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'excuser de son léger retard ; en effet, avec Madame Céline CIVES, il recevait MM. LEFEBVRE et METAYER, bailleurs sociaux. Comme il s'y était engagé, il aura donc vu avant l'été l'ensemble des bailleurs sociaux intervenant sur la Commune. Il précise que certains seraient intéressés pour travailler aux abords de la zone « big-mat ».

### **2009-07-03 – N°1 – Mise en vente d'un terrain communal**

La Ville de Caudebec-en-Caux possède un grand nombre de propriétés, dont en particulier un terrain, situé à l'angle de la Cavée Saint Léger et de la rue Villa Romaine.

Ce terrain, autrefois aménagé en terrain de pétanque, est libre de toute occupation et est régulièrement entretenu par les services municipaux ; sa vente peut donc être envisagée.

Une estimation de son prix de vente a été demandée au service des domaines, qui a évalué sa valeur à 55 € le m<sup>2</sup> (hors frais). La superficie de cette parcelle est de 1317 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de la configuration du terrain, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte :

- la mise en vente de ce terrain à bâtir,
- de fixer le prix de vente « net vendeur » à 65 200 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la mise en vente de ce terrain au prix « net vendeur » de 65 200 €.

Monsieur Mikaël LOPERA estime que le prix du terrain est élevé ; Monsieur le Maire précise que la Ville se doit de respecter la marge de négociation limitée à 10 % par le service des domaines.

### **2009-07-03 – N°2 – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur le Maire précise que par délibération en date du 28 mai 2009, le Conseil Municipal de Caudebec-en-Caux a modifié la composition de la Commission d'Appel d'Offres, suite à la démission de Monsieur Frédéric LEGOT, membre titulaire.

Madame Céline CIVES a été désignée en tant que membre titulaire de la CAO et Monsieur Claude PIZZAGALLI en tant que membre suppléant.

Or, il s'avère - après contrôle de légalité auprès de la Préfecture de la Seine-Maritime - la Ville n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 III du Code des Marchés Publics (CMP). En effet, l'élection au scrutin uninominal n'est pas conforme. Pour compléter une CAO, deux solutions sont possibles :

- Soit procéder à une nouvelle élection de tous les membres, afin de respecter l'élection au scrutin de liste, conformément à l'article 22 III du CMP,
- Soit remplacer le poste suppléant vacant par le candidat inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier suppléant élu de ladite liste.

Dans le cas présent, la délibération du 21 mars 2008 relative à l'élection de la CAO ne faisant apparaître aucun nom supplémentaire, seule la première solution est possible.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'annuler l'élection de Madame Céline CIVES et de Monsieur Claude PIZZAGALLI (Conseil Municipal du 28 mai 2009) et de désigner :

- Le Maire, Président de droit
  - o Bastien CORITON
- 3 membres titulaires nommés par le Conseil Municipal
  - o Pierre DENISE
  - o Eric BLONDEL
  - o Céline CIVES
- 3 membres suppléants nommés par le Conseil Municipal
  - o Mikaël LOPERA
  - o Luc HITTLER
  - o Claude PIZZAGALLI

A l'unanimité, le Conseil Municipal annule l'élection de Madame Céline CIVES et de Monsieur Claude PIZZAGALLI (Conseil Municipal du 28 mai 2009) et désigne les personnes mentionnées ci-dessus en tant que membres de la Commission d'Appel d'Offres.

### **2009-07-03 – N°3 – Logement communal – Loyer**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la délibération, en date du 28 mai 2009, relative à la décision de mise en location, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, du logement n°2 situé au-dessus de la restauration scolaire, il convient de définir le montant du loyer à appliquer.

Monsieur le Maire, après étude des prix pratiqués sur le territoire de la commune relevant aussi bien du domaine privé que du domaine social, propose de fixer le montant du loyer à 350 € (montant révisable le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année) auquel il convient d'ajouter les éventuelles taxes récupérables et les charges réelles (chauffage, maintenance diverses,...).

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le montant du loyer à 350 €.

### **2009-07-03 – N°4 – Dédommagement bénévole école maternelle Les Tourterelles**

Depuis l'année scolaire 2003-2004, Madame Géraldine BETTENCOURT, demeurant à LA MAILLERAYE SUR SEINE, assiste bénévolement les enseignantes de l'école maternelle « Les Tourterelles » dans les différentes activités scolaires. Elle intervient trois fois par semaine, les lundi, mardi et jeudi de 9h15 à 16h30.

C'est pourquoi, compte tenu des déplacements réalisés par Mme BETTENCOURT dans le cadre de ce bénévolat, Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER propose de :

- Lui verser un dédommagement de 300 € pour l'année scolaire 2008/2009,
- Maintenir ce principe tant que la convention tripartite entre la Ville, la Directrice de l'Ecole et Madame BETTENCOURT perdurera.

Après discussions et à la majorité - Madame Denise DUTHIL (pouvoir de M. PIZZAGALLI) et Monsieur Pierre DENISE votent contre, Madame Céline CIVES (pouvoir de Mme PILLE) s'abstient - le Conseil Municipal :

- accepte le versement d'un dédommagement de 300 € à Madame Géraldine BETTENCOURT et autorise la reconduction de ce principe tant que la convention tripartite perdurera,
- décide d'appliquer ce principe de dédommagement pour tous les bénévoles demeurant hors de Caudebec en Caux, intervenant pour la Commune et se déplaçant avec leur véhicule personnel.

Monsieur Pierre DENISE déplore ce principe de bénévolat estimant qu'une personne pourrait être embauchée pour ce travail.

En réponse, Monsieur le Maire et Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER précisent qu'il n'est pas possible actuellement d'embaucher une personne supplémentaire compte tenu de la trésorerie tendue de la Ville.

### **2009-07-03 – N°5 – Musée de la Marine de Seine – Complément tarifs**

Monsieur le Maire explique que c'est en raison de cette délibération que le Conseil Municipal a dû être convoqué en juillet ; en effet, un concert de Chants Marins sera organisé sur la Gribane le 25 juillet 2009, à 20 h 30, au Musée de la Marine de Seine et il appartient au Conseil Municipal de voter le tarif de cette manifestation.

Monsieur Yves LEROY demande au Conseil Municipal son accord pour compléter la grille tarifaire du Musée comme suit :

- Concert :
  - Enfants (moins de 8 ans) : Gratuit
  - Jeunes (de 8 à 18 ans) : 4 €
  - Adultes (plus de 18 ans) : 8 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces tarifs dans la grille tarifaire du Musée de la Marine de Seine.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **2009-07-03 – Arrêtés de subvention**

Monsieur le Maire cite les subventions octroyées récemment à la Ville de Caudebec-en-Caux par le Département de Seine Maritime :

- Participation au fonctionnement des accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs: 810 € pour le Centre de loisirs 2008,
- Création d'un city stade : 10 799 € – Monsieur le Maire précise que la livraison du City Stade devrait avoir lieu courant juillet et que l'inauguration se déroulera en septembre,
- Aide à l'animation dans les bibliothèques : 200 € pour l'organisation de l'animation « En rire »,
- Rénovation complète du mur de la cage d'escalier de l'Ecole Prévert : 813 €
- Modification des canalisations de la chaufferie de la Tour d'Harfleur : 1 836 €

#### **2009-07-03 – Remerciement associations pour l'attribution de subventions**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des courriers de remerciements pour l'attribution de subventions :

- de l'association Seine et Ambion,
- de l'association des Parents d'Elèves du Collège Victor Hugo de Caudebec-en-Caux,
- des Délégués Départementaux de l'Education Nationale du secteur de Caudebec-en-Caux.

#### **2009-07-03 – Piste cyclable du Collège**

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la suspicion d'hydrocarbures est levée. En revanche, le bureau d'études a trouvé des concentrations anormales de cuivre et de plomb. Des relevés complémentaires sont prévus.

#### **2009-03-07 – Site Internet – Propositions graphiques**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de choisir le graphisme de la page d'accueil du futur site Internet de la Ville. Après discussion, la deuxième proposition est sélectionnée. Le site sera opérationnel pour la fin du mois d'août.

### **2009-07-03 – Cantine scolaire – Changement de prestataire**

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER informe le Conseil Municipal du changement de prestataire pour la cantine scolaire ; après consultation de plusieurs prestataires, la société La Normandie a été retenue. Elle précise que le choix a été fait après concertation avec les parents d'élèves et la commission cantine et a été basé sur 3 critères : la valeur diététique, le choix des menus et les tarifs. Les deux offres reçues présentaient des menus diversifiés de qualité ; la Normandie proposait des tarifs plus avantageux.

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER ajoute qu'elle a eu l'occasion de tester un repas à Cany-Barville et qu'elle en a été très satisfaite.

Elle ajoute que de ce fait, les tarifs n'augmenteront pas au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Ce contrat sera revu dans un an.

Monsieur le Maire évoque l'idée d'une mutualisation de la cuisine (ou portage des repas) avec la Maison de retraite qui sert actuellement 400 repas par jour et doit restructurer prochainement ses bâtiments.

### **2009-07-03 – Convention d'objectifs et de moyens avec la MJ4C**

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il a signé la convention d'objectifs et de moyens avec la MJ4C.

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER ajoute que la MJ4C aura à sa charge à partir de septembre :

- l'accueil périscolaire,
- l'accueil de loisirs tous les mercredis (possibilité de déjeuner sur place le midi).

En août, il est également prévu l'organisation d'un camp d'adolescents (24 places) à Anneville-Ambourville.

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER annonce que la Commune d'Heurteauville serait intéressée pour adhérer à l'association.

### **2009-07-03 – Balayeuse de voirie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la balayeuse de voirie doit être livrée semaine 28. Une démonstration de la machine est prévue en marge de la manifestation du 14 juillet 2009, place d'armes.

Deux agents seront les principaux utilisateurs de la balayeuse et 5 autres seront formés pour le nettoyage des rues après le marché. Il précise que la formation est assurée par l'entreprise elle-même.

La balayeuse devrait être opérationnelle début août.

Monsieur le Maire ajoute que toutes les Communes souhaitant disposer de ce service ont désormais délibéré.

### **2009-07-03 – Ecole de Villequier**

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que la Commune de Villequier, qui se voit dans l'obligation de fermer son école maternelle, souhaite conventionner avec les Communes de Caudebec-en-Caux et de Norville dans le cadre d'un accord intercommunal. Le but de cette convention est d'accueillir les enfants en cycle pré-élémentaire avec retour obligatoire sur l'école de Villequier dès le début du cycle élémentaire.

Monsieur le Maire ajoute que Villequier devra payer à Caudebec-en-Caux 1 158 € par an et par élève (coût d'un élève de maternelle) et assurer le transport des enfants.

Monsieur Ludovic LEGROS demande combien d'enfants sont concernés par cet accord.

Monsieur le Maire lui répond que 9 enfants seraient concernés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte la signature de cette convention avec la Commune de Villequier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la signature de la convention.

Monsieur le Maire remercie Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER et Madame Sylvie VOISIN, responsable du pôle services à la population pour leur travail et l'aboutissement de ce dossier.

### **2009-07-03 – Convention avec le Grand Port Maritime de Rouen pour les locaux Route de Villequier**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la convention à signer avec le Grand Port Maritime de Rouen ; Il constate que le prix est maintenu à 460 000 €.

Le projet de convention a été envoyé à Madame Virginie GAUCHET, juriste à la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine, pour avis.

Monsieur le Maire demandera une réfaction (de l'ordre de 45 000 €) en prévision des dépenses imprévues (remplacement du système de chauffage,...) et souhaite que les choses soient réglées d'ici la rentrée.

Il ajoute que l'espace sera vraisemblablement partagé avec la CVS qui pourrait y stocker, entre autres, le bébé bus, un tracteur, du sel de déneigement, en échange d'un loyer d'environ 10 000 € par an. La CVS devra également investir sur le bâtiment notamment pour en élargir l'entrée.

### **2009-07-03 – Remerciements – Harmonie de Grandcamp**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de remerciements de la part de l'Harmonie de Grandcamp pour leur avoir permis de donner un concert le 14 juin 2009 sur les bords de Seine. L'association remercie tout particulièrement Monsieur Sylvain HEMARD.

### **2009-07-03 – Conseil Municipal Jeunes**

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER informe le Conseil Municipal des suites des réunions du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Seule la commission cadre de vie, espaces verts n'a pas encore été réunie ; ceci devrait être fait à la rentrée.

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER évoque le projet d'organisation d'un triathlon le 16 septembre 2009, ouvert aux jeunes jusqu'à 16 ans ; pour mener à bien ce projet, elle souhaiterait une ouverture exceptionnelle de la piscine. A défaut d'accord de la CVS, une épreuve de tir à l'arc serait organisée.

La prochaine réunion, fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2009, permettra de finaliser ce projet.

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER ajoute qu'elle va également rencontrer Monsieur Jérôme ANDRIEU, Directeur de la Maison de Retraite Maurice Collet, en présence d'Ulysse LE TENNIER, Maire du CMJ, pour discuter d'animations qui pourraient être réalisées par les Jeunes Caudebecquais pour les résidents.

### **2009-07-03 – Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)**

Monsieur Robert CHOLET demande quelles sont les fonctions de l'ASVP, car, pour le moment, il constate que cet agent ne verbalise pas les voitures mal garées.

Monsieur le Maire lui répond que l'ASVP est en cours d'assermentation auprès du Tribunal, et qu'à ce jour, il n'a pas le droit de verbaliser. C'est indépendant de la volonté de la Ville !

Suite à la remarque de Monsieur CHOLET, il ajoute que l'ASVP verbalisera dès lors qu'il y aura des problèmes de :

- Déjections canines,
- Stationnements sur les passages piétons,
- Stationnements gênants,
- Stationnements sur les places handicapées.

Il est également envisagé qu'il intervienne pour les contrôles de vitesse.

Monsieur le Maire ajoute que l'ASVP s'occupe actuellement des voitures ventouses, de stationnement gênant de caravane et a également rencontré la plupart des commerçants.

Monsieur Robert CHOLET aborde le problème des cambriolages à Caudebec-en-Caux ; Monsieur le Maire évoque l'important travail d'investigation des Gendarmes qui devrait très prochainement porter ses fruits.

Il ajoute que la Gendarmerie travaille actuellement sur la réduction des pots d'échappement bruyants ; à ce sujet, la répression est prévue pendant tout l'été.

### **2009-07-03 – Hexagonal VTT**

Monsieur Christian CAPRON invite le Conseil Municipal à assister à la Conférence de Presse pour l'Hexagonal VTT qui se déroulera le vendredi 10 juillet 2009 à 14 heures. Il rappelle que la course aura lieu le jeudi 13 août 2009.

### **2009-07-03 – Réunion PPRT / PPI**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à participer à la réunion publique PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) organisée par la Préfecture le vendredi 10 juillet 2009 à 17h30. Il ajoute que le Secrétaire Général de la Préfecture sera présent.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a assisté, le jour même, à une réunion de présentation de la plaquette du PPI (Plan Particulier d'Intervention). Ce document sera distribué à la population, avant la fin de l'année, avec le Caudebec Echos. Il précise que notre PPI est le 1<sup>er</sup> PPI achevé au niveau départemental.

### **2009-07-03 – Travaux d'assainissement**

Monsieur René LOISEAU informe le Conseil Municipal que le Syndicat d'eau réalisera les travaux permettant le raccordement au tout à l'égout de 19 pavillons de la Route d'Yvetot.

Concernant le projet d'assainissement de Rétival, les géomètres sont actuellement sur place.

Les projets d'enterrement de réseaux électricité, téléphone, sont évoqués ; Monsieur le Maire indique que la Rue Michel Renault est prioritaire.

Monsieur LOISEAU signale qu'il existe un problème de déversement dans la rivière, rue de la Planquette.

### **2009-07-03 – Dénomination du gymnase**

Monsieur Ludovic LEGROS annonce que l'inauguration du gymnase Emile MICHALON aura lieu le dimanche 13 septembre 2009. Le vestiaire hommes sera dénommé Gérard BOUILLON et le vestiaire femmes, Régine DENISE.

### **2009-07-03 – Pandémie grippale**

Madame Corinne BARROIS-VANNONI donne des informations au sujet de la pandémie grippale et estime que cette grippe n'est pas plus dangereuse qu'une autre.

Monsieur le Maire ajoute que la campagne d'affichage a récemment été réalisée dans tous les établissements caudebecquais recevant du public ; il précise qu'une pandémie est à prévoir pour la rentrée. La France pourrait passer en niveau 6 de vigilance ; dans ce cas, les écoles seraient fermées.

Des renseignements seront pris auprès de la DDASS ; en particulier, il sera demandé si la Commune doit acquérir les masques pour la population.

Après que Monsieur le Maire ait informé les élus qu'un conseil sera organisé 1<sup>ère</sup> semaine de septembre, la séance est levée à 20 heures 10.

B. CORITON

Y. LEROY

P. SOUDAIS-MESSAGER

P. DENISE

C. CIVES

C. CAPRON

C. BARROIS-VANNONI

E. BLONDEL

R. CHOLET

D. DUTHIL

L. HITTLER

L. LEGROS

R. LOISEAU

M. LOPERA

B. MALOT